

Quelle économie pour les nouveaux services de l'environnement ?

LAURENT GARDIN

Alors que le marché apparaît, avec la globalisation de l'économie, comme l'horizon indépassable de nos sociétés, des initiatives économiques se développent sur d'autres fondements que la recherche exclusive de l'intérêt individuel. Parmi elles, les initiatives liées à l'environnement ont émergé depuis une vingtaine d'années avec comme objectif de lutter contre les gaspillages, pour la valorisation des espaces naturels, la récupération et le recyclage... et participent du mouvement plus large de développement de l'économie solidaire. C'est-à-dire une économie qui entend répondre au quotidien à des préoccupations sociétales aussi diverses que l'isolement et le vieillissement des personnes âgées avec les nouveaux services d'aide à domicile, les inégalités Nord-Sud avec les initiatives de commerce équitable, la revalorisation des quartiers en difficulté avec les régies de quartier, l'accès au crédit avec les finances solidaires...

Notre objet sera de cerner ici les spécificités du fonctionnement économique de ces expériences situées dans le champ de l'environnement. Pour cela, nous verrons, après avoir présenté quelques exemples de ces initiatives en Europe, les modalités d'appréhension par les instances publiques de l'économie de ces initiatives. Les limites de compréhension du phénomène par ces politiques nous amèneront à recourir à l'approche substantive de l'économie, telle que définie par Karl Polanyi, afin de mettre en évidence comment ces initiatives ne peuvent pas s'appuyer sur le marché pour se pérenniser, mais aussi combien leur contribution à des débats sociétaux demande qu'elles soient reconnues autrement que comme de simples prestataires de service par les pouvoirs publics.

Les initiatives solidaires dans l'environnement

Les services de l'environnement ici présentés se situent dans des domaines variés comme la gestion des espaces naturels avec la

Laurent Gardin est chargé de recherche dans l'équipe Sociologie économique et démocratie du Laboratoire de sociologie du changement des institutions (SED/LSCI). Cette contribution s'appuie en partie sur les analyses menées avec Jean-Louis Laville. Voir L. Gardin et J.-L. Laville, « Les initiatives locales en Europe », Travail et emploi : ministère de l'emploi et de la solidarité, *Dares*, n° 81, janvier, Paris, 2000, p. 53-66 ; L. Gardin et J.-L. Laville, « Quelle place pour les entreprises comme la Feuille d'érable dans notre société », in Collectif, *20 ans d'écologie, d'économie sociale et solidaire*, La feuille d'érable, www.feuille-erable.org, 2003, p. 108-111.

coopérative sociale italienne Le Coste, la gestion des déchets ou plus exactement leur valorisation avec, en France, l'entreprise associative la Feuille d'érable et, en Allemagne, une unité de l'entreprise de formation professionnelle Zaug : Zaug-recyclage^[1].

La Feuille d'érable, France, récupération des vieux papiers

Sur Rennes, des militants écologistes sont à l'origine de cette initiative qui, à ses débuts, en 1983, commercialisait du papier recyclé et menait des actions de sensibilisation aux problèmes de l'environnement : réduction de la pollution, économie d'énergie, meilleure gestion des ressources naturelles. Rapidement, à la demande des acheteurs d'articles en papier recyclé qui voulaient faire plus pour la préservation de l'environnement, l'association a mis en place un service de collecte et de tri de vieux papiers/cartons. Face aux difficultés à financer cette activité, l'entreprise s'est appuyée sur des mesures d'insertion économique et sociale de personnes en difficulté. Elle est devenue un acteur reconnu de l'insertion par l'économie et accueille des salariés sur des postes de manutentionnaires, rippers et trieurs, voire de conducteurs. En 2002, onze salariés permanents et en moyenne une vingtaine de personnes en insertion travaillent dans l'entreprise rennaise.

Entreprise pionnière, la Feuille d'érable n'a pas attendu les évolutions réglementaires pour lancer ces activités et, de ce fait, est devenue sur son territoire un acteur incontournable dans la récupération des papiers et cartons. En 1990, elle a permis que Rennes soit la première ville en France à signer un accord de collecte de vieux papiers et cartons avec des industriels récupérateurs, des papeteries et elle-même. En 2002, elle a récupéré plus de 4000 tonnes de vieux papiers et cartons pour une population de 200 000 habitants. Dès 1993, elle a lancé une expérimentation pour la collecte des papiers de bureau sur les espaces de travail avant même que la législation française ait fixé des règles plus précises en matière de gestion des déchets provenant des entreprises. La collecte auprès des entreprises et administrations a atteint en 2002 plus de 800 tonnes et un rendement moyen de collecte de papiers, blancs et couleurs triés à part, de 35 à 40 kilos par employé. La commercialisation d'articles en papier recyclé représente une part importante de son chiffre d'affaires réalisé avec plus de 200 clients, majoritairement des associations, des entreprises, des écoles et des administrations. Enfin, chaque année, l'entreprise associative assure environ 40 animations en milieu scolaire et en milieu associatif. La sensibilisation à la préservation de l'environnement s'est perfectionnée avec la création d'outils de communication et le développement d'une activité d'accompagnement et de formation.

[1] Ces exemples sont extraits d'une étude européenne sur les initiatives locales de développement et d'emploi et du dossier thématique consacré aux services de l'environnement. Voir L. Gardin et J.-L. Laville, (dir.), *Les initiatives locales en Europe, Bilan économique et social d'initiatives locales de développement et d'emploi en Europe*, et le tome 2, *Les services d'environnement*, Étude réalisée pour la Commission des Communautés européennes, DGV, CRIDA, Paris, 1997.

Le Coste, Italie, gestion des espaces naturels

À Trento, en Italie, en 1990, la coopérative sociale Le Coste s'est créée pour répondre aux demandes d'emploi formulées par les personnes hébergées par la communauté d'accueil Santo Ignacio. À l'initiative d'un groupe de sociétaires de cette coopérative, de travailleurs sociaux et de l'adjoint aux affaires sociales de la Ville, une réflexion a été menée pour le développement d'un secteur d'activité environnement. La communauté avait déjà développé le travail sur le jardinage pour ses besoins propres. Forte de cette expérience elle a pu répondre à la proposition faite par la ville pour la gestion et la réhabilitation d'un parc au nord de Trento. Après une période de gestation au sein de la coopérative, l'entreprise s'est autonomisée ; la commune de Trento soutient cette initiative qui, en même temps, répond aux besoins de gestion d'espaces verts et apporte une solution à des personnes désavantagées. Le Coste a deux secteurs d'activité: un a pour objet la conception et l'entretien des espaces verts et l'autre la menuiserie appliquée à l'environnement. L'entreprise compte 16 salariés dont la moitié est en insertion. Parmi le personnel permanent deux sont des personnes ayant suivi un parcours d'insertion dans la coopérative et quatre sont des ouvriers qui remplissent aussi un rôle de tuteur pour les personnes en difficulté.

La loi de 1991 sur les coopératives sociales a permis l'inscription statutaire de « *membres volontaires qui ont une action bénévole* ». Leur nombre ne doit toutefois pas être supérieur à la moitié du nombre total des associés qui sont donc majoritairement les salariés de la coopérative. L'organisation des entreprises entre salariés et volontaires trouve ainsi un cadre juridique inexistant dans d'autres pays. Les bénévoles ont contribué grandement au bon fonctionnement et au bon démarrage de la coopérative à partir d'apports se situant à plusieurs niveaux et qui se concrétisent encore dans le fonctionnement de la coopérative : la recherche de nouveaux marchés ; les relations avec la sphère publique ; la sensibilisation du secteur privé. Le plus fondamental pour la coopérative est le contexte socio-territorial dans lequel elle évolue. L'objectif sur un petit territoire (environ 100 000 habitants) est de se faire connaître et accepter par la communauté vivant sur le territoire. En cherchant à augmenter son rayon d'action petit à petit, l'entreprise réalise un véritable travail de sensibilisation sur la problématique de la solidarité, de la marginalité et de l'insertion par le travail pour ces publics stigmatisés. Cet investissement territorial se concrétise par l'obtention de nouveaux marchés et par des issues vers le travail pour les personnes en insertion.

Au niveau économique, Coste a deux partenaires essentiels : la municipalité et l'Agence du travail. Une convention lie la commune à la coopé-

rative. En fournissant des marchés, elle permet à la coopérative d'atteindre ses objectifs sociaux. L'agence du travail permet de couvrir les coûts des tuteurs. Elle intervient également sur les coûts de formation pour les équipes, qui sont calculés en fonction du rapport entre tuteurs et insérés.

Zaug-recyclage, Allemagne, récupération des déchets

À l'origine de Zaug, Centre de travail et de l'environnement de Gießen, on trouve cinq groupes d'acteurs : des initiatives sociales (coopérative de femmes, des ateliers de jeunes, groupes de chômeurs), un groupe de travail de l'Université de Gießen, des partis politiques (Parti social-démocrate, les Jeunesses socialistes et les Verts), des syndicalistes, les administrations locales. Ce projet va mûrir au début des années 1980 et se concrétiser à partir d'un changement de majorité politique à la ville et au Land. Les préoccupations des différents groupes parties prenantes du projet portent sur la formation initiale et continue des personnes en difficulté, la création d'emplois et la construction de nouvelles activités économiques prenant en compte les mutations sociétales et écologiques.

Plus de 500 personnes travaillent à Zaug, 101 employés permanents (encadrement et administration),

et 417 personnes en insertion dont 84 apprentis, 208 personnes relevant de l'aide sociale, 38 relevant du dispositif ABM. L'activité se divise en 2 secteurs principaux : d'une part, l'information, l'aide professionnelle, la formation, l'aide spécifique pour l'intégration professionnelle des femmes ; d'autre part 13 unités de production dont près de la moitié se positionnent sur le domaine de l'environnement avec une ferme biologique, une exploitation de culture de champignons, des unités de récupération, réparation et recyclage de réfrigérateurs, d'appareils ménagers, de véhicules automobiles et enfin des bassins d'élevage de sangsues utilisées à des fins pharmaceutiques.

Zaug-recyclage emploie 80 personnes dont 8 en permanence. La plupart des salariés, en réintégration professionnelle, sont en fait des chômeurs de longue durée, connaissant trois ou quatre ans de chômage, voire dix ans. Ce département récupère les vieux appareils électroménagers des communes de sa région d'implantation mais aussi d'autres Lands. Les appareils récupérés donnent lieu soit à la réparation, soit à la récupération de pièces, soit à la récupération de matériaux. L'entreprise a développé un procédé pour récupérer le fréon (fluide frigorigène toxique permettant le refroidissement des réfrigérateurs) qu'elle a breveté et vend aux entreprises intéressées en Allemagne mais aussi à l'étranger. Les communes et aussi les entreprises bénéficiant des enlèvements réalisés rémunèrent la prestation fournie par Zaug recyclage. Les appareils recons-

titués sont revendus à des personnes en difficulté^[2]. Ces produits qui représentent le chiffre d'affaires de l'entreprise ont atteint plus de la moitié des ressources de Zaug-Recyclage. Le reste des produits provient des subventions perçues principalement pour l'emploi de personnes en réinsertion à Zaug. Sans ce mixage de ressources marchandes et non marchandes, l'entreprise ne parviendrait pas à fonctionner.

L'approche par les programmes publics et ses limites

Ces expériences ont connu des appellations qui ont évolué avec le temps sous l'effet de processus d'auto-définition mais aussi sous l'impulsion des politiques nationales et européennes. Pour désigner un même type d'expériences, on a pu parler au niveau national de services de proximité, à un niveau européen d'initiatives locales de développement et d'emploi (ILDE), mais aussi de nouveaux services, d'organisations du troisième système, d'organisations de l'économie sociale et solidaire, de l'économie solidaire... L'essor de ces initiatives, quelle que soit leur appellation, a été expliqué à la fois par une montée des taux de chômage qui demande de trouver de nouveaux emplois et par la croissance de la demande sociale pour de nombreux services peu ou mal couverts. Le Livre blanc qui constitue une réflexion de la Communauté européenne visant à identifier « *des pistes pour entrer dans le 21^e siècle* » a mis l'accent sur la réponse à ces nouveaux besoins. « *De nombreux besoins restent aujourd'hui encore insatisfaits. Ils correspondent à l'évolution des modes de vie, à la transformation des structures familiales, à l'augmentation de l'activité professionnelle féminine, aux aspirations nouvelles d'une population âgée, voire très âgée. Ils résultent aussi de la nécessité de réparer les dommages causés à l'environnement, de réhabiliter les quartiers urbains les plus défavorisés* »^[3].

Toujours d'après le Livre blanc et les estimations concordantes auxquelles il se réfère, « *le chiffre de trois millions d'emplois nouveaux pourrait être avancé pour la Communauté, se répartissant également entre les services de proximité, l'amélioration du cadre de vie et la protection de l'environnement* ». Pour approfondir cette question, une enquête a été menée par les services de la Commission. Cette réflexion communautaire faisait suite aux différents programmes européens de soutien au développement local et a donné lieu à la publication en 1995 d'un document de travail des services de la Commission européenne : *Les initiatives locales de développement et d'emploi*. Ces travaux ont confirmé à la fois l'importance de ces activités nouvelles et ont permis de dégager 19 domaines d'offre situés dans 4 grands champs : les services de la vie

[3] Commission européenne, *Les initiatives locales de développement et d'emploi*, Enquête dans l'Union européenne, Bruxelles, mars 1995, p. 13.

[2] Les activités de Zaug Recyclage sont proches de celles du réseau Envie en France.

quotidienne ; les services d'amélioration du cadre de vie ; les services culturels et de loisirs ; les services d'environnement avec quatre domaines : la gestion des déchets ; la gestion de l'eau ; la protection et l'entretien des zones naturelles ; la réglementation, le contrôle de la pollution et les installations correspondantes. Le terme domaine « a été préféré à celui de secteurs car il n'a pas d'équivalent statistique exact ».

Une définition qui a permis la sélection des initiatives composant une base de données mise en place pour la communauté européenne dépasse l'approche par les domaines d'activités :

« Une initiative locale est définie comme un projet concret, local, économiquement viable, conçu pour fournir des services individuels ou collectifs d'une manière innovatrice. Elle peut prendre différentes formes juridiques, son financement initial étant généralement assuré par un partenariat local associant secteurs public et privé. Les initiatives locales permettent l'acquisition de nouvelles qualifications, d'emplois durables, la mise en place de nouvelles organisations du travail et de nouvelles méthodes pour combattre l'exclusion sociale. Elles sont souvent liées à une stratégie intégrée, pour l'amélioration du potentiel endogène, c'est-à-dire à une bonne analyse de la demande future et de l'offre actuelle, une évaluation des ressources locales et des soutiens financiers disponibles^[4]. »

Cependant, cette définition laisse des zones d'ombre. Ainsi le *caractère novateur* est difficile à appréhender même si on peut l'approcher à partir de l'inscription de l'initiative dans les domaines d'activité repérés par la Commission européenne. Mais surtout, cette définition ne répond pas à la question du fonctionnement économique de ces initiatives. Si elle souligne que leur financement initial s'appuie sur un « *partenariat local associant secteurs public et privé* », dans son fonctionnement stabilisé, l'initiative peut s'inscrire dans différents registres économiques ou dans un seul. Ces initiatives sont-elles amenées à terme à rejoindre le marché, le secteur public ou un troisième système ? La question n'est pas tranchée.

Pour la Commission européenne « *si les ILDE et l'économie sociale ont de nombreux points en commun, une assimilation totale serait abusive. Il serait tout aussi erroné d'opposer la création de PME privées et le développement de l'économie sociale, qui ont plutôt vocation à se compléter. Le rôle de l'économie sociale n'est ni de se substituer au secteur public, ni de concurrencer le secteur privé*^[5] ». Cette vision pacifiée des rapports entre les différents secteurs économiques est contradictoire avec la suite de ce rapport qui mentionne qu'« *un tour d'horizon européen montre à quel point la frontière entre le secteur marchand et le secteur non-marchand [...] varie d'un pays à l'autre, en rai -*

[4] L. Fraisse, L. Gardin et J.-L. Laville, *Coordination de 15 études visant à la recherche d'information sur initiatives locales pour combattre l'exclusion sociale*, Étude pour la DGXII (Science, recherche et développement) de la Commission des Communautés européennes, Crida, Paris, 2000.

[5] Commission européenne, *Le premier rapport sur les initiatives locales de développement et d'emploi. Des leçons pour les pactes territoriaux et locaux pour l'emploi*, Document de travail des services de la commission, Bruxelles, novembre 1996, p. 7-8.

son de choix politiques, d'héritages historiques et de traits culturels^[6]». D'un côté, les places des différents secteurs économiques s'harmoniseraient sans se concurrencer et se substituer, mais de l'autre, l'on reconnaît qu'il existe des différences liées, pour reprendre les termes de Polanyi, à un encastrement culturel, historique, politique, qui explique ces frontières entre économies et la place des initiatives locales.

Or, si les formes d'institutionnalisation que constituent l'entreprise commerciale et l'entreprise publique locale apparaissent logiques et prévisibles, ce qui est surprenant et original c'est qu'une troisième forme d'institutionnalisation soit fortement représentée dans les initiatives à travers une hybridation de ressources marchandes, non marchandes et non monétaires qui n'est pas seulement une modalité temporaire de fonctionnement liée à la construction de l'initiative mais qui s'impose comme une façon permanente d'équilibre de gestion.

Ces caractéristiques montrent l'émergence d'entreprises sociales dont les définitions ne sont pas toujours stabilisées^[7]. L'OCDE^[8] a offert une proposition de définition de l'entreprise sociale : « *L'entreprise sociale fait référence à toute activité privée, d'intérêt général, organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison principale la maximisation des profits mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux ainsi que la capacité de mettre en place par la production de biens ou de services des solutions innovantes aux problèmes d'exclusion et de chômage.* » Le rapport de l'OCDE complète donc son approche par la présentation d'un certain nombre de « mots clefs » : formes juridiques variables selon les différents pays ; activités organisées selon une démarche entrepreneuriale ; profit réinvesti pour la réalisation des buts sociaux dans les activités de l'entreprise et non pour la rémunération du capital ; parties prenantes (*stakeholders*) plutôt qu'actionnaires (*stockholders*), participation et organisation démocratique de l'entreprise ; objectifs économiques et sociaux, innovation économique et sociale ; respect des règles du marché ; viabilité économique ; financement mixte, degré élevé d'autofinancement ; activités principales : insertion de publics en difficulté ; réponses aux besoins collectifs insatisfaits ; activités à haute intensité de main d'œuvre. À nouveau, cette tentative de définition montre des limites ; elle reconnaît une pluralité des principes économiques « un financement mixte » mais qui devrait être soumise au marché en respectant « les règles du marché ».

[6] *Ibid.*, p. 8.

[7] H. Clément et L. Gardin, « L'entreprise sociale », *Les Notes de l'Institut Karl Polanyi*, www.karlpolanyi.org, Paris, 2000 ; J.-L. Laville et M. Nyssens, « The social enterprise : towards a theoretical approach », in C. Borzaga et J. Defourny, *The emergence of social enterprises in Europe*, Routledge, Londres, 2001.

[8] OCDE, *Les entreprises sociales dans les pays membres de l'OCDE*, Service du développement territorial, Rapport pour le secrétariat, Paris, 1998.

La nécessaire approche substantive de l'économie

Or, l'analyse faite des initiatives induit une approche qui demande de ne pas assimiler l'économie au marché et de saisir, dans le prolongement des travaux de Karl Polanyi, la pluralité des formes économiques que peuvent adopter nos sociétés. Si le marché apparaît dominant, aujourd'hui, dans nos sociétés, il n'en a pas toujours été ainsi et cette place prépondérante du marché est à relativiser du fait des rôles joués par les mécanismes de redistribution. La réciprocité, tout comme l'administration domestique, est beaucoup moins visible dans les mécanismes économiques actuels.

Les travaux de Polanyi permettent de poser les bases de la reconnaissance d'une pluralité des comportements économiques. La compréhension sociologique des faits économiques demande d'approcher l'ensemble des phénomènes économiques en leur donnant un sens substantif. Polanyi^[9] désigne le sens substantif du terme économique à partir de « *la dépendance de l'homme par rapport à la nature et à ses semblables. Il renvoie à l'échange entre l'homme et son environnement naturel et social. Cet échange fournit à l'homme des moyens de satisfaire ses besoins matériels* ». Historiquement, Polanyi souligne l'émergence d'un marché dominant et autorégulateur au 19^e siècle et conteste le caractère naturel, chez l'homme de la « *propension à échanger bien contre bien, bien contre service, chose contre autre chose*^[10] » mis en avant par Adam Smith. Polanyi ne nie pas l'existence de marchés avant le 19^e siècle, y compris de marché désencastré des relations sociales, mais il estime que « *en gros, tous les systèmes économiques qui nous sont connus jusqu'à la fin de la féodalité en Europe occidentale étaient organisés selon les principes soit de la réciprocité ou de la redistribution, soit de l'administration domestique, soit d'une combinaison des trois*^[11] ».

Polanyi expose les principes de réciprocité et de redistribution notamment à partir des travaux des anthropologues Malinowski et Thurnwald sur les Trobriandais de Mélanésie occidentale. Cette économie est basée sur un principe de don/contre don permanent sans qu'il soit possible de dresser un bilan et de chiffrer ces faits. « *La réciprocité exige une réponse adéquate, non une égalité mathématique.* » Une liste des différentes catégories de contre don qui allaient du don libre au troc commercial est dressée^[12]. La catégorie des dons libres était exceptionnelle, la charité n'était ni nécessaire, ni encouragée. La catégorie des transactions qui suppose un contre don économiquement équivalent au don ne peut se confondre avec notre conception du commerce ; « *l'échange se traduit par le va-et-vient d'un objet rigoureusement identique entre les partenaires [...] le*

[9] K. Polanyi et C. Arensberg (dir.), *Les systèmes économiques dans la théorie et dans l'histoire*, Librairie Larousse, Paris, 1975, p. 239 (1^{re} édition anglaise, *Trade and market in the early empires. Economies in history and theory*, The Free Press, New York, 1957).

[10] K. Polanyi, *La grande transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, Paris, 1983, p. 71-72 (traduction française d'après la version originale en anglais publiée en 1944).

[11] *Ibid.*, p. 85.

[12] K. Polanyi et C. Arensberg (dir.), *op. cit.*, p. 100.

seul but de l'échange est de resserrer le réseau de relations renforçant les liens de réciprocité. » Le troc utilitaire se distingue en introduisant un semblant de marchandage avec une variation des quantités offertes liées aux conditions de leur disponibilité (par exemple une mauvaise pêche).

La *redistribution* passe par la remise d'une partie considérable des produits de la chasse au chef de l'île par l'intermédiaire des chefs de village. Ce système d'emmagasiner donne ensuite lieu à des fêtes, cérémonies, festins où les produits sont redistribués. Cette redistribution assure une division du travail où la diversité des biens centralisés puis redistribués permet de faire circuler la production. Elle est dominante dans les économies de grandes échelles (royaume de Hammourabi, Babylonie, Nouvel Empire d'Égypte) qui ont pris des formes de « *despotismes centralisés de type bureaucratique* ^[13] ». Plus tard, la féodalité a présenté un de ces régimes basés aussi sur la redistribution.

Un troisième principe, celui de l'*administration domestique*, consiste à produire pour son propre usage. Polanyi présente ce principe à partir de la différence faite par Aristote entre l'*œconomia*, la production pour l'usage, et la chrématistique, la production pour l'acquisition d'argent. L'administration domestique se fonde sur l'unité autarcique avec des noyaux institutionnels différents : le sexe pour la famille, le lieu pour le village, le pouvoir politique pour le village avec des modalités d'organisation qui peuvent être démocratique ou despotique. L'administration domestique n'est pas, historiquement, le premier système économique, « *le sauvage individualiste cueillant et chassant pour son propre compte ou celui de sa famille n'a jamais existé* ».

Le quatrième principe est le marché, créateur de prix et autorégulé. Si les marchés sont d'origine ancienne, depuis la fin de l'Âge de pierre ^[14], la création d'une économie de marché provient de la transformation en marchandise de trois éléments essentiels : le travail, la terre, la monnaie. Aussi Polanyi, à la différence des économistes classiques, considère ces marchandises comme fictives ^[15]. Le travail représente l'activité économique qui accompagne et ne peut-être détaché du reste de la vie, entreposée ou mobilisée ; la terre n'est que l'autre nom de la nature qui n'est pas produite par l'homme ; la monnaie réelle est le signe du pouvoir d'achat qui « *en règle générale, n'est pas le moins du monde produit, mais est une création de la banque ou de la finance d'État* ». Aucune de ces « marchandises » n'est produite pour la vente. La transformation en marchandise entraîne la transformation de l'économie en économie de marché et de la société en société de marché.

[13] K. Polanyi, *op. cit.*, p. 81.

[14] *Ibid.*, p. 71.

[15] *Ibid.*, p. 107.

L'hybridation des économies et les rapports aux pouvoirs publics

Ce n'est qu'à partir de la prise en compte de cette approche plurielle de l'économie que l'on peut rendre compte de la forme d'institutionnalisation économique des initiatives qui mobilisent ces différents registres économiques et ne pourraient pas fonctionner sans ce faire.

La mobilisation des différents registres économiques

Si l'on s'attache à approfondir un exemple comme celui de la Feuille d'érable, on relève un fonctionnement économique basé sur l'hybridation des ressources, caractéristique de nombre d'initiatives d'économie solidaire et qui marque une volonté de ne pas être soumis aux diktats du marché.

Les *ressources marchandes* sont assurées par la revente des matériaux récupérés. Dans cet objectif, la Feuille d'érable a conclu des conventions avec des professionnels qui permettent, sur un marché soumis aux fluctuations des marchés internationaux, de créer des partenariats locaux répondant aux besoins des industries papetières et de stabiliser l'activité de l'entreprise. Sans ces contractualisations qui permettent des prix d'achats des matériaux encadrés entre un plafond et un plancher, l'activité serait très fragilisée.

Mais cet encadrement des prix du marché n'est pas à lui seul suffisant. L'entreprise mobilise aussi des ressources issues de la *redistribution* à la fois pour son activité d'insertion par l'économie et pour le service qu'elle rend à la collectivité en matière de collecte des déchets. La Feuille d'érable a dû avoir une démarche revendicative auprès des pouvoirs publics, pour la reconnaissance du service de récupération comme mode de gestion des déchets, et devant être financé comme tel. Mais ce n'est que cinq ans après le démarrage de l'activité qu'un contrat de collecte sélective des vieux papiers sera conclu avec la ville. La Feuille d'érable a ainsi réussi à battre en brèche l'idée, alors très répandue, de la possibilité d'un autofinancement de ces initiatives à partir de la revente des matériaux récupérés et du seul recours au marché. Zaug connaît le même type de financement et la coopérative Le Coste fonctionne à partir de marché essentiellement fourni par les collectivités locales. Aussi, nous y reviendrons, ces ressources publiques connaissent des modalités d'attribution différenciées qui peuvent être difficiles pour les initiatives.

Ces ressources monétaires publiques et privées sont complétées par des ressources de la *reciprocité* liées à l'implication des bénévoles de l'association sur certains postes comme la comptabilité mais aussi à tra-

vers la mobilisation d'un réseau social qui participe à l'administration de l'initiative et à la définition de ces orientations politiques. Même si cette mobilisation peut être moins importante que lors de la construction de l'activité, elle n'en reste pas moins fondamentale pour le mode d'administration de cette entreprise et la poursuite désintéressée de son projet associatif. Cette mobilisation de la société civile joue un rôle crucial dans toutes les expériences à leur lancement.

Enfin, des ressources non monétaires proviennent aussi de la participation des habitants qui apportent de façon volontaire leur contribution à cette activité en assurant un pré-tri des matériaux récupérés. Les rendements importants de collecte réalisés montrent combien l'action de sensibilisation auprès des usagers, notamment à partir des écoles, peut porter ses fruits en informant sur le sens de l'action réalisée par l'association. Ces initiatives ont su relever les défis qui marquent ce secteur d'activité et qui d'une certaine manière dépassent le débat sur « privatisation ou service public » ou plutôt se situent sur un autre registre, plus sociétal. *« L'enjeu n'est pas seulement d'ordre économique ; les collectes sélectives ou séparatives, à la source, se prêtent remarquablement à une responsabilisation des habitants. Plus généralement, on s'est efforcé par le passé de réduire le problème des déchets à un problème technique [...]. On redécouvre les limites d'une telle réduction, et l'intérêt sinon la nécessité d'une participation des habitants^[16]. »* Ces ressources sont une forme de mobilisation de l'administration domestique telle que définie par Polanyi.

D'une certaine manière, au quotidien, ces initiatives se dressent contre la transformation de la nature en marchandise et pour ce faire mobilisent différents registres économiques qui leur permettent de ne pas être soumises aux aléas du marché et de sensibiliser habitants, entreprises, collectivités aux préoccupations environnementales. Elles légitiment leur action en promouvant des services progressivement reconnus d'intérêt collectif, mais qui demandent l'instauration de rapports avec les pouvoirs publics qui sont parfois difficiles.

Les difficiles rapports avec les pouvoirs publics

Au-delà de cette mobilisation de ressources plurielles, il apparaît que ces initiatives du domaine de l'environnement, et plus largement celle de l'économie solidaire, ont des difficultés à faire reconnaître la spécificité de leurs objectifs dans leurs rapports avec les pouvoirs publics. On peut repérer quatre types d'approches de la sphère publique à l'égard de ces initiatives.

[16] G. Bertolini, *Le marché des ordures, Économie et gestion des déchets ménagers*, L'Harmattan, Coll. « Environnement », Paris, 1990.

La première vise à les confiner dans l'expérimental et à les inscrire dans le cadre de programmations publiques ne les reconnaissant que momentanément, à la marge et en initiant des activités destinées à des programmes qui n'en restent qu'à des phases expérimentales. Pour ne prendre qu'un exemple national, en 1994, les associations ont fait l'objet d'une opération environnement-formation-emploi lancée par les ministères du travail et de l'environnement pour une durée de deux ans. Elle devait favoriser l'ouverture de 35 000 emplois verts et permettre aux associations de réaliser des actions en matière de protection de l'environnement, selon trois axes : les emplois de remise en état des rivières et paysages, le maintien de la biodiversité, les emplois liés au traitement sélectif des déchets. Mais, *« pour de multiples raisons dont celles de faire du chiffre ("35 000 emplois verts") et rapidement (le temps moyen imparti pour monter les dossiers était de trois mois), seulement un quart des projets sont susceptibles d'être économiquement viables^[17] »*.

Dans le prolongement de ces reconnaissances à la marge, les politiques publiques peuvent aussi appréhender ces initiatives uniquement sous l'angle de leur contribution à l'insertion par l'économique. Or, *« la confusion majeure à éviter consiste à identifier l'économie solidaire au traitement social du chômage [...] à l'économie réservée aux laissés-pour-compte de la croissance. Cette représentation est erronée et dangereuse »*. Il ne s'agit pas pour autant d'ignorer les capacités d'insertion des nouveaux services qui, *« par leur dimension de citoyenneté active et de proximité, peuvent plus que d'autres proposer des débouchés pour des parcours d'insertion. Si elles ne doivent pas être confondues, insertion et activités nouvelles peuvent être articulées^[18] »*. Ainsi la Feuille d'érable est largement reconnue comme un acteur de l'insertion, or son projet s'est construit à partir de préoccupations environnementales et les différents dispositifs pour l'emploi et l'insertion qu'elle a utilisés (emploi d'initiatives locales, projet avorté d'entreprise intermédiaire, centre d'adaptation à la vie active, accueil d'allocataires du RMI, entreprise d'insertion, emplois jeunes, etc.) montrent que l'initiative n'est pas réductible à un dispositif d'insertion.

Un troisième type de régulation que l'on peut qualifier de quasi-marchande vise à assimiler leurs activités à celles de simples prestataires de service. Leur action devient soumise à la mise en concurrence dans le cadre d'appels d'offres qui, selon la manière dont ils sont rédigés, peuvent conduire à la mise à l'écart des entreprises solidaires ou à les transformer en sous-traitants de grands groupes industriels. Dans plusieurs villes de France, de gauche comme de droite, des entreprises d'insertion mises en concurrence avec ces grands groupes industriels ont ainsi été contraintes de fermer leur porte. La Feuille d'érable elle-même vient

[17] *La Lettre de l'insertion par l'activité économique*, juin 1995.

[18] G. Hascoët, « Postface : l'économie solidaire au cœur des nouvelles régulations économiques », in J.-L. Laville (dir.), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris, 2000 (nouvelle édition), p. 337.

de perdre une part importante de son marché auprès des collectivités locales suite à une rédaction d'un appel d'offres qui exigeait que le prestataire choisi collecte l'ensemble des ordures ménagères de la ville, et auquel l'entreprise associative était incapable de répondre.

Le dernier type de régulation plus en phase avec les aspirations des initiatives vise à les reconnaître pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des acteurs ayant des objectifs sociaux et économiques mais aussi une portée sociétale, comme ici l'implication d'acteurs de la société civile pour protéger l'environnement. Ces initiatives n'ont pas attendu que le développement durable devienne un slogan pour la mettre en œuvre et préfigurer des politiques publiques larges. Cette dimension est proprement politique et demande à ce que les acteurs publics la prennent en compte. Les initiatives sont confrontées à ces différents types de régulation. Les contractualisations qu'elles parviennent parfois à mettre en œuvre avec le public – mais aussi avec le secteur privé – montrent leur capacité à faire reconnaître la pluralité de leurs objectifs.

Aujourd'hui, la question reste toutefois posée de savoir si ces initiatives qui ont construit de nouveaux champs d'activités sont destinées à se banaliser, à être reprises par le marché ou peuvent continuer à être des acteurs d'un champ qu'elles ont contribué à créer et qu'elles continuent à irriguer par leurs réflexions et innovations. Autrement dit, une telle démarche demande que les élus de la démocratie représentative reconnaissent qu'ils ne sont pas seuls à pouvoir intervenir sur les services d'intérêts collectifs et qu'ils reconnaissent mieux le rôle des entreprises solidaires dans la définition du vivre ensemble et des actions à entreprendre pour ne pas soumettre la protection de l'environnement au marché, et transformer la nature en une marchandise.

